

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2024**

Nombre de Conseillers :	En Exercice :	15
	Présents :	13
	Votants :	13

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept février, le Conseil Municipal de la commune de CHÊNEX dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. CRASTES Pierre-Jean, Maire.

Date de convocation : Jeudi 22 Février 2024

Présents : Messieurs CRASTES Pierre-Jean, PARENT Philippe, BOURDIN Fabian, DUVAL Léon, GENOUX-PRACHEX Lionel, CARRILLAT Olivier, Monsieur ROTH Jean-Luc.
Mesdames BONIER Laurence, BAYAT-RICARD Marianne, ALLARD-VAUTARET Claire, VALLENTIEN Jennifer, LAMARLE Nadège, GONTHIER-GEORGES Céliane.

Excusés : Mesdames COINDET Jocelyne, CHARDON Audrey.

Absent :

BONIER Laurence a été élue secrétaire.

**APPEL A MANIFESTATION D'INTERET EN VUE DE L'OCCUPATION DU
DOMAINE PUBLIC POUR L'INSTALLATION D'EQUIPEMENTS
PHOTOVOLTAÏQUES**

Annule et remplace la délibération N° 2023-42

La commune de CHÊNEX fait partie de la Communauté de communes du genevois engagée dans la démarche Territoire à Energie Positive ayant validé son Plan Climat Air Energie Territorial.

A ce titre, en vue de la mise en place d'installations photovoltaïques, la commune souhaite mettre à disposition une partie de la toiture du bâtiment désigné ci-dessous :

- Nom du bâtiment : Bâtiment technique communal

Adresse – Route de la Mésalière 74520 CHÊNEX

Pente de toiture : - 103 °

Numéro de parcelle : ZH 189

La surface mise à disposition est d'environ 1 000 m².

Le bâtiment est divisé en volume et la commune est propriétaire des volumes V2 et V1b (acquis en 2022). L'appel à manifestation porte uniquement sur les volumes communaux (situés à l'Est du bâtiment)

La mise à disposition prendra forme d'une Convention d'Occupation Temporaire du domaine public, non constitutive de droits réels, dont la durée sera au minimum de 20 ans. Elle donnera lieu au versement d'une redevance d'occupation dont le montant sera fixé dans cette convention.

Par délibération du 17 janvier 2023, le conseil municipal a autorisé à procéder à l'appel à manifestation d'intérêt concurrente pour l'installation et l'exploitation de panneaux photovoltaïques.

L'appel à projet a fait l'objet d'une publicité sur le site internet de la commune ainsi que dans le Messager et le Dauphiné Libéré pour la période du 12 septembre au 07 novembre 2023.

Les candidatures seront étudiées au regard de la grille de critères pondérés de la façon suivante :

- Qualité technique du projet (50 %)
- Gouvernance citoyenne (25%)
- Engagement de la société pour le développement durable (25%)

Suite à la publication de l'avis, une société a manifesté son intérêt par le dépôt de leur candidature.

N° pli	Nom du Candidat
1	Citoyenergie

ENTENDU le rapport de présentation,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération du 17 janvier 2023, autorisant le Maire à lancer l'appel à manifestation d'intérêt concurrente,

Considérant que la consultation a été publiée à compter du 12 septembre sous forme d'un appel à manifestation d'intérêt sur les supports suivants : Site Internet, affichage, parution dans les journaux officiels,

Au terme du délai limite de remise des offres fixé au 27 octobre à 12h, 1 plis a été reçu,

Considérant l'ouverture des plis le 31 octobre ;

Suite à la réunion de la commission d'appel d'offres du 31 octobre, il a été décidé d'attribuer le dossier et afin d'assurer la mise en œuvre de cette opération, il convient d'autoriser le Maire à signer le marché « Appel à manifestation d'intérêt »,

Monsieur le Maire et Monsieur DUVAL Léon ne pourront pas prendre part au vote.

Après en avoir délibéré,

- **Autorise** le Maire à signer ladite Convention et tous documents y référents.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS, POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Secrétaire de séance
BONIER Laurence

Le Maire,
Pierre-Jean CRASTES

